



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

La gestion des déchets

Le dispositif pour trier et éliminer vos déchets

Les Points d'Apport Volontaire :

Pour les matériaux recyclables (verre, corps plats, corps creux)

La collecte en porte à porte des ordures ménagères :

collectées le lundi ou le mardi (suivant la commune)

La déchèterie intercommunale : (accessible aux administrés)

A proximité de la gare de Clermont en Argonne

Le mardi : de 8h à 12h

Le samedi : de 8h à 12h et de 13h à 17h

Déchets acceptés :

- Les encombrants ferreux ou non
- Les gravats
- Les pneus
- Les cartons
- Les déchets spéciaux (piles usagées, pots de peinture, batteries, huiles de moteur et ménagères, aérosols)
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les déchets verts

Déchets interdits :

- Les déchets médicaux
- L'amiante
- Les pneus (camions et tracteurs)
- Tout autre déchet refusé par le gardien



Achetez mieux pour jeter moins !

Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit 353 kg de déchets par an. (source ADEME)



**Quelques conseils au quotidien,
pour réduire nos déchets et leurs impacts sur l'environnement :**

- **Evaluez bien vos achats (réel besoin ?)**
- **Choisissez les produits les moins emballés**
- **Privilégiez les éco-produits ayant un écolabel officiel (NF environnement, écolabel européen)**
- **Préférez les produits recyclés**
- **Buvez l'eau du robinet plutôt qu'en bouteille**
- **Imprimez recto-verso**
- **Apporter les matériaux recyclables en Point d'Apport Volontaire (voir ci contre)**
- **Préférez les produits rechargeables**
- **Réparez, donnez, vendez plutôt que jetez**

**Les logos
à retenir :**

Ces certifications officielles garantissent la qualité des produits et leurs moindres impacts sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

Écolabel français



Écolabel européen



Le producteur contribue financièrement à un dispositif (Eco-emballages ou Adelphe) aidant les communes à développer des collectes sélectives des déchets d'emballage pour les valoriser.



Le produit est recyclable :



Le produit contient 65 % de matières recyclées



Pour en savoir plus, téléchargez les **guides de l'ADEME** (acheter et consommer mieux, les déchets des ménages...) sur <http://ecocitoyens.ademe.fr/tous-les-guides>

Les Points d'Apport Volontaire

TRI : N'oubliez pas !!!

CONTAINERS JAUNES :

- LES PLASTIQUES,
- LES BRIQUES EN CARTON,
- LES BOITES DE CONSERVE



CONTAINERS BLEUS :

- LES CARTONS
- et LES PAPIERS



CONTAINERS VERTS :

- LES BOUTEILLES EN VERRE
- LES BOCAUX,
- TOUS LES VERRES ALIMENTAIRES

ATTENTION, INTERDIT DANS LES POINTS TRI !
Les films plastiques, les bris de glace, les déchets médicaux,
la laine de verre, les déchets ménagers



**Avoir un composteur chez soi
permet de réduire le tonnage
des ordures ménagères !**

IL FAUT COMPOSTER !

les déchets de jardin

(fleurs fanées, feuilles mortes, déchets du potager, gazon, mauvaises herbes, taille de haies) ;

les déchets de cuisine

(épluchures, reste de repas sauf viande, os, coquille d'œuf, marc de café) ;

les autres déchets

(fumiers d'animaux, cendres de bois, sciure, copeaux bois non traités , serviettes en papier)

La redevance 2009

A quoi correspond ma facture d'ordures ménagères ?



La redevance comprend :

- La collecte traditionnelle (1 fois par semaine)
- Le tri en Point d'Apport Volontaires
- Le service de la déchèterie

Ménages :

- Foyer d'1 personne : 82 €
- Foyer de 2 personnes : 164 €
- Foyer de 3 personnes : 212 €
- Foyer de 4 personnes : 260 €
- Foyer de 5 personnes et plus : 308 €

Cas particuliers :

- Résidences secondaires : 68 €
- Gîtes de moins de 5 places : 34 €
- Gîtes de plus de 5 places : 68 €
- Campings : 68 €

Professionnels :

- Catégorie 1 (professionnels produisant jusqu'à 100 litres de déchets par semaine) : 51 €
- Catégorie 2 (professionnels produisant de 100 à 240 litres de déchets par semaine) : 68 €

Etablissements publics - collectivités :

Ecoles et collèges : 34 € (- de 100 élèves); 68 € (+ de 100 élèves)

Mairies/Codécom :

- moins de 100 habitants : 34 €
- Entre 100 et 400 habitants : 68 €
- Entre 400 et 800 habitants : 102 €
- Plus de 800 habitants : 136 €

Gendarmerie : 68 €

La Poste : 68 €

Trésorerie Générale : 68 €



Pour un étalement des paiements et sur justificatifs, contacter la Trésorerie de Clermont en Argonne.

Pour tout renseignement :

Communauté de Communes du Centre Argonne, service gestion des déchets,

16 rue Thiers, 55120 Clermont en Argonne, Tél : 03 29 87 40 12, fax : 03 29 87 45 02

Email : cc.centre-argonne@wanadoo.fr

www.centre-argonne.eu